



*Modèle type destiné à servir de base aux Parties contractantes
pour établir leur rapport périodique conformément aux décisions VII/4 de la
Conférence alpine ainsi que XI/5 de la VIII^e Conférence alpine
visant à vérifier les activités, les bonnes pratiques et les initiatives qui ont été
mises en œuvre
dans le cadre de la Déclaration
« Population et culture »*

Sommaire

SECTION I.....	3
ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA CONVENTION ALPINE.....	3
AVANT-PROPOS	3
CARACTÈRE JURIDIQUE ET PARTICULARITÉ DE LA DÉCLARATION	4
ACTIVITÉS COMMUNES RÉALISÉES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES AFIN DE PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE »	4
SECTION II.....	8
QUESTIONNAIRE.....	8
Indications pour remplir le questionnaire.....	8
Informations sur la provenance et l'élaboration du rapport	9
PARTIE 1 : PARTIE GENERALE	10
Questions complémentaires	11
PARTIE 2 : PARTIE SPECIFIQUE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE LA DECLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA IX^E CONFERENCE ALPINE (DECLARATION DU 9.11.2006).....	12
1. Domaine Conscience communautaire et coopération	12
II. Diversité culturelle	17
III. Espace, qualité de vie et égalité des chances.....	24
IV. Espace économique.....	32
V. Rôle des villes et des territoires ruraux	36
ANNEXE : LISTE DES REGLEMENTATIONS PERTINENTES (AU NIVEAU NATIONAL, DES REGIONS/PROVINCES, ET NON AU NIVEAU COMMUNAL)...	40

SECTION I

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA CONVENTION ALPINE

AVANT-PROPOS

La Convention Alpine vise à assurer une politique globale de préservation, de protection et de développement durable des Alpes, en prenant en considération de façon équitable les intérêts de tous les États alpins et de leurs régions ainsi que de la Communauté économique européenne, tout en utilisant les ressources de manière raisonnable et durable et en établissant les principes desquels devra s'inspirer la coopération transfrontalière entre les pays de l'arc alpin.

Pour atteindre cet objectif, les Parties contractantes, comme convenu dans l'**article 2 de la Convention**, prennent des mesures appropriées dans au moins douze domaines spécifiques, parmi lesquels, en premier lieu, le domaine **Population et culture** – « *en vue d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population qui y habite, et la garantie de ses ressources fondamentales, notamment de l'habitat et du développement économique respectant l'environnement ainsi que l'encouragement de la compréhension mutuelle et des relations de collaboration entre la population des Alpes et des régions extra-alpines* ». (Art. 2, paragraphe 2a).

La **VIII^e Conférence Alpine** (Garmisch-Partenkirchen, 16 novembre 2004) accorde une grande importance au thème « Population et culture » dans le contexte du développement durable de l'espace alpin. Elle **a établi et décidé**, notamment :

- qu'une Déclaration politique serait élaborée à ce sujet ;
- que cette Déclaration serait soumise à une vérification conformément à la décision VII/4 de la Conférence alpine et assujettie au *mécanisme de vérification* correspondant ainsi qu'à sa procédure,
- que 4 ans après l'adoption de la Déclaration, à la lumière des expériences acquises dans la mise en œuvre de celle-ci, il serait examiné s'il convient d'élaborer un Protocole dans le domaine « Population et culture » (décision VIII/11 de la Conférence alpine).

La Déclaration « Population et culture », qui a été préparée par un Groupe de travail spécifique, **a été adoptée par la IX^e Conférence alpine** (Alpbach, 9 novembre 2006).

La Conférence a qualifié cet instrument de « première contribution importante à la mise en œuvre des objectifs de durabilité sociale et culturelle de la Convention alpine », et s'est engagée, entre autres, « à soutenir toute initiative utile afin que la population, les organisations non gouvernementales, les Communes et les régions puissent prendre part activement à l'application de la Déclaration au profit du développement durable de l'espace alpin » (décision IX/11 de la Conférence alpine).

Dans cette optique, surtout en considération de l'hétérogénéité et de la structure particulière de la Déclaration par rapport à la nature et la forme des Protocoles de la Convention, le Comité de Vérification de la Convention alpine, lors de la réunion qui s'est tenue à Paris les 28 et 29 avril 2008, a décidé d'entamer la définition d'un **modèle standardisé** pour vérifier la mise en œuvre de la Déclaration « Population et culture ».

CARACTÈRE JURIDIQUE ET PARTICULARITÉ DE LA DÉCLARATION

La Déclaration « Population et culture » entre dans la catégorie appelée **soft law**, de même que les déclarations de principe, les rapports finaux de nombreuses conférences internationales et bien d'autres documents de ce type.

On rencontre ces documents généralement dans les domaines semi-juridiques. Ils concernent, surtout au niveau international, des déclarations d'intention de nature politico-économique et, bien qu'ils régissent une partie considérable des relations entre les États, ils ne possèdent pas de caractère obligatoire.

Les principales caractéristiques des documents entrant dans la catégorie de la soft law sont essentiellement les suivantes :

- absence d'obligations juridiques pour les Parties contractantes ;
- exclusion de toute responsabilité pour les États qui pourraient enfreindre les dispositions stipulées dans ces documents ;
- impossibilité de faire valoir devant un tribunal ou une cour internationale la mise en œuvre, l'application ou en général le respect de la Convention (ce qui ne signifie pas qu'il n'en sera pas tenu compte indirectement dans le cadre d'une procédure judiciaire) ;
- absence de loi de ratification dans les pays concernés ;
- absence de transposition dans les législations nationales des pays adhérant à ce document.

En l'absence d'une efficacité contraignante directe de la Déclaration, le respect des règles « soft » qu'elle contient et la vérification de leur application par les Parties contractantes pourraient ne pas être garantis, ceux-ci reposant uniquement sur le fait que les auteurs de ces règles sont en même temps ceux auxquels elles s'adressent (autorégulation), fait qui joue un rôle « déterminant » (on entendra par là le pouvoir de persuasion, par exemple celui de Ministres).

C'est le cas de la Déclaration « Population et culture », avec une spécificité en plus par rapport aux instruments ordinaires de la soft law : dans le cas de la Déclaration, en effet, c'est l'organe de décision de la Convention alpine, la Conférence alpine formée des Ministres de l'Environnement de toutes les Parties contractantes, qui a décidé à l'unanimité de soumettre la **mise en œuvre de la Déclaration à une vérification**.

C'est précisément dans l'examen des activités, des bonnes pratiques et des mesures prises par les Parties en vue de mettre en œuvre la Déclaration « Population et culture » que réside sa particularité juridique, qui représente vraisemblablement une autre caractéristique distinguant la Convention alpine d'autres conventions internationales portant aussi, entre autres, sur la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel (conventions et déclarations de l'UNESCO, conventions et déclarations du Conseil de l'Europe, etc.).

ACTIVITÉS COMMUNES RÉALISÉES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES AFIN DE PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE »

L'un des principaux aspects de la décision de la IX^e Conférence alpine adoptant la Déclaration « Population et culture » concerne, comme cela a été dit précédemment, l'obligation des Parties contractantes de déterminer les initiatives utiles et de les soutenir afin que tous les acteurs, à savoir les communes, les régions, les organisations non gouvernementales et la population locale d'une

manière générale puissent participer activement à la mise en œuvre de ce nouvel instrument de la Convention alpine.

Conformément à ce principe, lors de la 35^e réunion¹ qui s'est tenue du 2 au 4 mai à Lanslebourg, F, le Comité permanent a pris acte d'une proposition de l'Italie soutenue en premier lieu par l'Autriche, visant à favoriser la coopération transnationale et transfrontalière entre les Parties contractantes, le Secrétariat permanent, les observateurs, la Présidence de la Convention alpine, les collectivités territoriales et d'autres groupements ; cette proposition a pour but d'encourager la mise en œuvre de la Déclaration « Population et culture » dans diverses parties de l'arc alpin par l'organisation d'une série d'activités (conférences, séminaires à thème, publications dans les langues alpines, etc.) et d'informer ainsi les communautés locales des objectifs de cet instrument.

En particulier, la collaboration susmentionnée se propose de contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs spécifiques :

- la sensibilisation des élus locaux, des parties prenantes et, plus en général, de la population locale, aux contenus de la Déclaration ;
- l'impulsion positive à l'égard des collectivités locales afin qu'elles puissent s'inspirer des contenus de la Déclaration dans l'élaboration de leurs programmes et stratégies de développement ;
- l'échange d'informations et le partage d'expériences entre les gestionnaires et les experts des collectivités locales et des groupements œuvrant sur le territoire, notamment dans le secteur clé² de la Déclaration « Population et culture » ;
- la mise sur pied ou le développement de la coopération transnationale et transfrontalière entre les organisations de collectivités locales et régionales, les groupements et les organisations non gouvernementales de l'arc alpin lors de l'élaboration de programmes et de projets se référant aux contenus de la Déclaration « Population et culture » ;
- l'intensification de la coopération entre les gouvernements nationaux (les Ministères par exemple), les régions et les collectivités locales, lors du développement de mesures visant à mettre en œuvre les objectifs de la Convention alpine et de la Déclaration « Population et culture » ;
- l'institution d'une autre table ronde réunissant directement les représentants des Parties contractantes dans le but de débattre des problématiques concrètes ayant trait aux territoires en question du point de vue de la population alpine.

Les résultats auxquels ces activités doivent aboutir sont étroitement liés à la réalisation des objectifs ci-dessus et devront être vérifiables à court et moyen terme en ce qui concerne :

- l'approfondissement des connaissances et une meilleure prise de conscience des objectifs de la Convention alpine et de la Déclaration « Population et culture » de la part des administrations locales, des parties prenantes et de la population locale en général ;
- une meilleure compréhension et prise de conscience de la part des représentants des administrations centrales à l'égard des évolutions locales actuelles et des attentes de la population sur les sujets les concernant de la Déclaration « Population et culture » ;

¹ Le 36^e Comité permanent a définitivement appuyé la réalisation de cette stratégie de promotion de la Déclaration « Population et culture » en adoptant la décision suivante :

Le Comité permanent

1. prend acte du rapport des délégations de l'Italie et de l'Autriche et les remercie pour leurs efforts,

2. invite les Parties contractantes et les Observateurs à participer activement à des initiatives communes ayant pour but de mettre en œuvre la Déclaration « Population et Culture » et d'y associer des organisations œuvrant dans ce domaine.

² Conscience communautaire et coopération ; Diversité culturelle ; Espace, qualité de vie et égalité des chances ; Espace économique ; Rôle des villes et des territoires ruraux

- des échanges d'informations et d'expériences ainsi que la diffusion des meilleures pratiques au sein du personnel administratif et des experts des collectivités locales, ainsi que des groupements opérant dans l'arc alpin ;
- la rédaction et la diffusion d'une publication finale visant à maintenir à long terme l'intérêt porté à ce sujet ;
- la mise sur pied d'une base documentaire contribuant à vérifier la mise en œuvre de la Déclaration par les Parties contractantes ;
- le renforcement des échanges d'informations et d'expériences ainsi que la diffusion des meilleures pratiques entre les gestionnaires et les experts des collectivités locales et des groupements opérant dans l'arc alpin ;
- l'exécution de nouveaux projets et de programmes de coopération transnationale et transfrontalière entre les organisations de collectivités locales et régionales, les groupements et les organisations non gouvernementales de l'arc alpin qui contribuent à mettre en œuvre la Déclaration.

À ce jour, d'importantes initiatives ont été organisées et réalisées sous l'égide de la Convention alpine et avec le soutien des collectivités et des groupements locaux en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration « Population et culture » : à Villach³ (A), Dobrovo⁴ (SL) et Oстана⁵ (I-Cuneo).

Afin d'améliorer la prise de conscience des particularités qui caractérisent le domaine « Population et culture », il apparaît utile de résumer brièvement les principaux résultats :

- la grande importance du thème population et culture se reflète notamment dans les Programmes de travail pluriannuels des dernières années. le thème « Population et culture » constitue l'une des six priorités du Programme de travail [2017-2022](#). Cette importance se reflète aussi dans le choix et l'orientation des projets du Secrétariat permanent de la Convention alpine et des États membres ;
- activités (analyses, études et débats) entreprises au sein du groupe de travail « Population et culture » au cours des années 2001 à 2006 par les Parties contractantes, les observateurs et les experts ;
- initiatives mises en œuvre conjointement par les Parties contractantes dans le cadre de leur stratégie de promotion de la Déclaration « Population et culture ».

³ La première manifestation de Villach (3-4 mars 2008), réalisée grâce à la collaboration entre l'Autriche, l'Italie et le Secrétariat permanent, a permis de **présenter à un vaste public international les objectifs et le contenu de la Déclaration « Population et culture » à l'occasion des sessions plénières, et de proposer des approfondissements thématiques dans le cadre de cinq ateliers parallèles** (chaque atelier étant consacré à l'une des sections de la Déclaration « Population et culture »). À l'issue des ateliers, les participants ont reçu un questionnaire, qui a été conçu comme un instrument complémentaire permettant d'évaluer les résultats de l'initiative et d'orienter l'organisation de futures manifestations.

⁴ Le thème du séminaire de Dobrovo (28-29 mai 2008, organisé grâce à la collaboration entre la Slovénie, l'Italie, la Présidence française et le Secrétariat permanent) présentait un certain nombre de points communs avec les sujets retenus par la Slovénie pour la Présidence tournante de l'UE. La manifestation s'est penchée en particulier sur la **culture des constructions dans les Alpes à la lumière des changements climatiques**, qui fait référence au point 3.1 de la Déclaration « Population et culture » (se reporter à la note 2).

Le séminaire a également permis d'identifier les synergies possibles entre la Déclaration « Population et culture » et la Déclaration sur les changements climatiques de la Conférence alpine.

⁵ Compte tenu des mesures spécifiques adoptées par la commune Oстана (colloque organisé les 26 et 27 juin 2008 grâce à la collaboration entre l'Italie, le Secrétariat permanent et la Présidence française) en vue de redynamiser le territoire montagnard, mais aussi de la position géographique de cette commune au cœur d'une vallée occitane, près de la frontière franco-italienne, l'évènement organisé à Oстана a été l'occasion idéale d'approfondir la section « **Diversité culturelle** » de la Déclaration « Population et culture » (ainsi que les sous-thèmes qui s'y rattachent. Se reporter à la note 2).

Les résultats des activités communes des Parties contractantes - en particulier les **spécificités thématiques et les sujets jugés prioritaires** par les experts et le public participant - sont illustrés dans l'annexe ci-jointe du modèle-type.

SECTION II

QUESTIONNAIRE

Indications pour remplir le questionnaire

Les questions sont rédigées sur fond grisé.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés lors de la rédaction du présent questionnaire, nous vous invitons à répondre aux questions le mieux possible. Vous pouvez signaler ces difficultés sous la rubrique « Remarques complémentaires éventuelles ».

Les réponses au questionnaire doivent fournir un aperçu aussi complet que possible de la mise en œuvre de la Déclaration Population et culture. Pour cette raison, dans certains cas, notamment dans les réponses affirmatives, il conviendrait de donner une réponse plus exhaustive qui illustre dans les détails les mesures et les initiatives adoptées, y compris les éventuelles spécificités régionales ou communales.

Le texte du questionnaire reprend sur le fond les formulations de la Déclaration Population et culture. Les questions ne changent rien aux obligations imposées aux Parties contractantes par la Convention alpine et ses Protocoles.

Si les Parties contractantes fournissent des informations qu'elles considèrent comme confidentielles, elles doivent clairement l'indiquer dans les réponses au questionnaire.

Les questions se réfèrent à la Partie contractante et à son territoire ou à son territoire situé dans l'espace alpin. Par espace alpin, on entend le champ d'application de la Convention alpine aux termes de l'article 1 de la Convention alpine.

Dans le questionnaire, la Partie contractante est désignée par le terme de « pays ». Par souci de simplicité, nous avons renoncé à utiliser un autre terme pour la Communauté européenne. Aux fins du présent questionnaire, le terme « pays » s'applique donc également à la Communauté européenne.

Informations sur la provenance et l'élaboration du rapport

Nom de la Partie contractante	Autriche
-------------------------------	----------

Indiquez le contact national :	
Nom du contact national	Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme (BMNT)
Nom et désignation des responsables	Ewald Galle/DI Katharina Zwettler
Adresse postale	Stubenbastei 5 A - 1010 Wien
Numéro de téléphone	+43 (0) 1 71100/611617 ou 614002
Numéro de fax	+43 (0) 1 5131679 1080
Adresse e-mail	ewald.galle@bmnt.gv.at katharina.zwettler@bmnt.gv.at

Signature de la personne responsable de la transmission du rapport	
Date de transmission du rapport	

Indiquez les services qui ont participé à l'élaboration du rapport (par ex. organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, institutions scientifiques).
Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme (BMNT) Institut fédéral pour l'économie agricole et les questions afférentes aux agriculteurs de montagne Office du Gouvernement du Land de Basse-Autriche Office du Gouvernement du Land de Carinthie Office du Gouvernement du Land du Tyrol

Partie 1 : Partie générale

1. Résumez les activités qui ont déjà été réalisées et celles qui sont planifiées pour favoriser la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration P+C.

(Vous pouvez également indiquer d'autres activités générales en rapport avec la Déclaration P+C mais dépassant ses objectifs, ou des activités et des programmes contribuant à la promotion des objectifs de la Déclaration P+C en dehors de votre pays.)

-

Remarques complémentaires éventuelles :

Le fait que l'objectif population et culture figure en première place dans l'article 2 de la Convention alpine, qui occupe une position centrale, n'est pas un hasard. Ainsi, la structure hétérogène de la Convention-mère se retrouve dans le contenu de la Déclaration « Population et culture ».

La diversité de l'espace alpin est un élément commun transversal à toutes les recommandations et mesures qui, à ce titre, est particulièrement mis en exergue. L'un des éléments clés de la Déclaration est la mise en avant du droit vital de la population alpine à vivre et produire de manière durable dans l'espace alpin.

La Déclaration offre l'opportunité unique d'affirmer la Convention alpine comme un instrument sociétal. Mais la question essentielle est de savoir comment assurer à la population de l'espace alpin un développement social, culturel et économique en harmonie avec un environnement protégé et exploité de manière durable, et comment freiner la disparition des structures, menace qui pèse sur l'espace alpin.

Pour que la protection du territoire alpin dans toute sa fonctionnalité reste à l'ordre du jour et que toutes les personnes vivant dans l'espace alpin s'identifient à cette thématique, il est indispensable de diffuser le contenu de la Déclaration et d'offrir des possibilités de participation.

La Déclaration comprend des objectifs plus ou moins pertinents pour les Länder autrichiens car leur incidence dépend des caractéristiques spatiales de ces derniers (villes alpines, langues régionales, ...). La mise en œuvre des objectifs est donc poursuivie d'une manière générale, notamment en fonction de la disponibilité des ressources financières ; cependant, l'appartenance au périmètre d'application de la Convention alpine ne donne pas automatiquement lieu à l'adoption de mesures spécifiques allant au-delà de ces objectifs.

Parmi les initiatives de mise en œuvre, il convient de mentionner le Plan d'action de l'agenda 21 local (LA 21), qui a pour objectif de façonner l'espace de vie alpin de manière économiquement, socialement et écologiquement viable, notamment à travers la rénovation des villages. Les objectifs de rénovation des villages ont toujours visé à améliorer la qualité de la vie au sein du village et de la communauté.

L'Autriche, soutenue par l'Italie, la Slovénie et le Secrétariat permanent de la Convention alpine, a été le premier pays alpin à s'interroger sur la mise en œuvre de la Déclaration. À travers l'organisation d'une première réunion les 3 et 4 mars 2008 à Villach consacrée à la question fondamentale de la pertinence de la Déclaration dans la pratique professionnelle quotidienne - procédures administratives ou activités liées à des projets concrets - elle a donné une première impulsion à sa mise en application.

Questions complémentaires

Difficultés de mise en œuvre de la Déclaration P+C

1. Avez-vous rencontré ou rencontrez-vous des difficultés dans la mise en œuvre des obligations de la Déclaration P + C?			
Oui	x	Non	x
Si oui, lesquelles ?			
Étant donné que dans bien des endroits, les dotations structurelles, et donc budgétaires et en personnel, sont insuffisantes, on ne peut souvent que mentionner les efforts déployés par diverses institutions, notamment le Salzburger Landesinstitut für Volkskunde (Institut de culture populaire du Land de Salzbourg).			

Difficultés à remplir le questionnaire

2. Avez-vous rencontré des difficultés en répondant au questionnaire ?			
Oui	x	Non	
Si oui, lesquelles ? Avez-vous des améliorations à proposer ?			
Les questions étant parfois très générales, et les mesures et activités questionnées ne se limitant souvent pas au champ d'application de la Convention alpine, il est très difficile de connaître la situation de la mise en œuvre de la Convention alpine à travers ce questionnaire. De plus, de nombreuses questions font référence à des critères qualitatifs qui, dans le meilleur des cas, ont été recensés au prix de gros efforts et sur lesquels on ne dispose souvent pas d'informations.			
Il est rarement possible de répondre aux questions par OUI ou par NON car il est difficile de différencier dans les détails les diverses actions.			

Partie 2 : Partie spécifique concernant les objectifs de la Déclaration « Population et culture » de la IX^e Conférence alpine (Déclaration du 9.11.2006)

1. Domaine Conscience communautaire et coopération

Conscience communautaire et identité

1. La responsabilité commune de la population alpine et extra-alpine et de tous les niveaux politiques de décision est-elle affirmée dans la sauvegarde des spécificités de l'espace de vie alpin, notamment dans le renforcement de la conscience communautaire et de l'identité de la population résidente ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/> (pas de manière constante)	Non	
Indiquez quelques exemples.			
À travers des projets scientifiques permettant de faire prendre conscience des réalités culturelles européennes, par exemple un projet de masques pour un calendrier destiné à la population.			
Remarques éventuelles			
<ul style="list-style-type: none"> • Les activités organisées par le Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme dans le domaine de la culture forestière visent en particulier à mieux sensibiliser aux particularités des différentes régions ou lieux de production, afin d'illustrer et de développer le potentiel culturel de la forêt. Les projets réalisés jusqu'ici permettent d'envisager une coopération plus étroite, tant au niveau multidisciplinaire qu'intercommunal, dans l'espace alpin et au-delà. • Conférence « L'espace rural est-il moribond ? Le changement démographique dans l'espace alpin », fin novembre 2015 en Carinthie : cette manifestation a permis de présenter les résultats du 5^e Rapport sur l'état des Alpes « Les changements démographiques dans les Alpes » et de renforcer la prise de conscience à l'égard des mutations et des évolutions démographiques divergentes entre les espaces ruraux et les espaces urbains. • Réalisation du schéma directeur « Tyrol, espace d'avenir » • Priorités des programmes INTERREG • Développement de structures (notamment transfrontalières) en vue de renforcer le développement autonome des régions • Élaboration et réalisation de schémas directeurs dans les communes • Participation de la population, en vue notamment de renforcer la conscience communautaire et l'identification à la commune <p>Cependant, les régions alpines se caractérisent toujours par des intérêts divergents. Il n'y a pas de solidarité réelle.</p>			

2. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles cette responsabilité commune a été particulièrement affirmée.	Oui	Non
Soutien des organisations qui transmettent ces valeurs	x	
Promotion et développement de partenariats entre les collectivités locales et régionales dans les Alpes	x	
Activités favorisant l'accès de la population aux savoirs historiques, culturels, économiques et environnementaux de l'espace de vie alpin	x	
Programmes d'information et de formation sur la Convention alpine et des Protocoles	x	
Projets communs	x	
Autres	x	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> • Il convient de signaler en particulier un projet qui vise à renforcer la responsabilité commune à l'égard de l'espace rural alpin : le projet « <i>Villages d'alpinisme</i> » a été lancé par le Club alpin autrichien (OeAV) avec le soutien financier du Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme et de l'UE dans le cadre du Programme de développement rural. • Projets INTERREG avec l'Italie. • Projets INTERREG avec la Slovaquie. 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Afin d'offrir au groupe ethnique slovène un meilleur accès à l'administration du Land, un Bureau des groupes ethniques, unique en Autriche, a été créé dès 1990 au sein de l'administration du Gouvernement du Land de Carinthie. Il fait office de bureau des services publics pour les questions intéressant le groupe ethnique slovène dans le cadre de la direction administrative du Land. Parmi ses tâches essentielles figurent l'élaboration de concepts et de mesures en vue de favoriser la confiance, la participation à des projets de décrets, un rôle de bureau de contact entre le Land et les services fédéraux, un rôle de bureau administratif pour les relations avec les organisations slovènes et les conseils aux groupes ethniques, un rôle de bureau de documentation et de bibliothèque pour les groupes ethniques alpins ou étrangers, et enfin un rôle de bureau de traduction et d'interprétation. Il s'occupe également de l'information, des relations publiques, des publications et des événements culturels (semaines culturelles annuelles, congrès annuel des groupes ethniques), des subventions et des questions administratives. • Organisation de divers événements, tels que la « semaine culturelle des Slovènes de Carinthie », désormais traditionnelle, qui permet la présentation des riches créations culturelles des Slovènes de Carinthie dans toute leur diversité (musique, littérature, théâtre-danse, chœurs, expositions de costumes traditionnels, etc...), ou encore le Congrès européen des groupes ethniques, qui se tient pour la 20^e fois. • Lancement, réalisation et encadrement professionnel d'événements consacrés à des sujets 		

spécifiques liés à la culture forestière, notamment un congrès sur la fabrication du charbon (Rohr am Gebirge) ou sur les gemmeurs de pins (Baden).

- Implication de diverses organisations dans les processus de développement des schémas directeurs, notamment « Tyrol, espace d'avenir » (ZukunftRaum Tirol) ou la stratégie du Tyrol en matière de durabilité.
- Création d'associations régionales de planification, de structures de management régional et de Conseils INTERREG ou Eurorégions.
- Promotion de l'atlas numérique du Tyrol dans le cadre d'INTERREG.
- Projet cadre « Préservation et revitalisation des villages dans le respect des structures d'habitat alpin ».
- Projet pour la jeunesse « Young village.com ».
- Projet INTERREG « FLU-LED ». Pour préserver le patrimoine linguistique et culturel, les noms de lieux-dits et de fermes ont été recensés dans la région frontalière entre la Slovénie et la Carinthie et ils ont été mis sur un portail culturel commun. En 2010, les noms des lieux-dits et des fermes slovènes de Carinthie sont entrés dans la liste UNESCO du patrimoine culturel immatériel.

Coopération alpine et extra-alpine

3. La compréhension linguistique, le dialogue, la coopération et l'échange de connaissances dans l'arc alpin, ainsi qu'entre la population alpine et extra-alpine, en tant que moyens pour renforcer la compréhension et le respect mutuels sont-ils encouragés ?

Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
-----	-------------------------------------	-----	--

Indiquez quelques exemples.

Ce point relève de la coopération INTERREG transfrontalière et au sein de l'arc alpin ; les contacts avec les zones extra-alpines (coopérations suprarégionales) sont rares.

Dans le cadre des initiatives éducatives Forêt & culture et des projets y afférents, on attache beaucoup d'importance au fait de toucher les zones urbaines, car leurs habitants sont potentiellement intéressés et désireux de participer à des initiatives éducatives ou touristiques dans ce domaine.

Autres exemples : la collaboration avec les Universités des Alpes ou le projet Young Academics Awards, consacré en 2019 à la « Gestion durable de l'eau dans les Alpes ».

Remarques éventuelles

-

4. Le développement régional durable est-il renforcé par la coopération et l'échange d'expériences entre les différentes communautés culturelles des Alpes et avec d'autres territoires de montagne dans le monde ?

Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
-----	-------------------------------------	-----	--

Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la conférence intitulée « Le rôle des femmes dans les régions de montagne » organisée par l’Autriche en 2017, des femmes provenant de diverses régions de montagne du monde ont échangé sur les solutions régionales aux défis globaux auxquels elles sont tout particulièrement confrontées. Le résultat de cette conférence a fait l’objet d’une déclaration. • Connexion continue des objectifs et des activités sylvicoles et agricoles avec les réseaux anciens et nouveaux destinés aux zones rurales ou défavorisées dans le cadre de « Netzwerk Zukunftsraum Land » (Réseau Espace d’avenir Land). • Études et excursions sur différents thèmes (« bâtiments anciens », « nouvelles constructions dans les Alpes », « projets municipaux et culturels ») en Autriche, Italie, Suisse et Allemagne.
Remarques éventuelles
<p>L’Autriche a été à l’origine de nombreuses initiatives visant au développement des zones rurales, en particulier dans les Alpes, en ayant notamment largement recours à l’instrument LEADER. De plus, elle a encore intensifié l’interconnexion des secteurs et des régions à travers la nouvelle structuration du « Netzwerk Zukunftsraum Land » (Réseau espace d’avenir Land).</p> <p>Il existe d’autres coopérations dans le cadre d’INTERREG et d’ARGE ALP.</p> <p>Les échanges d’expériences et la coopération restent toutefois limités aux régions de l’espace alpin.</p>

5. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles la compréhension et le respect mutuels dans le sens indiqué ci-dessus (question 3), ainsi que le développement régional durable (question 4) sont particulièrement renforcés.	Oui	Non
Création et renforcement de réseaux de coopération transfrontalière et interrégionale	x	
Activités visant la promotion de l’échange culturel et de l’échange d’informations, ainsi que le partage d’expériences sur des thèmes spécifiques	x	
Réalisation d’évènements, expositions, publications, productions cinématographiques et travaux de recherche	x	
Création et diffusion de publications dans plusieurs langues de l’arc alpin	x	
Projets dans le domaine des partenariats de montagne internationaux		
Programmes d’échanges transfrontaliers intra-alpins, transalpins et internationaux	x	
Autres	x	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		

Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none"> • Bilinguisme dans le cadre du programme INTERREG entre l’Autriche et l’Italie. • À travers ARGE, développement rural et rénovation des villages avec la participation de tous les membres européens de l’ARGE.

Transparence et participation

6. Le rôle important que joue la société civile dans l'engagement pour le développement durable de l'espace alpin est-il reconnu ? La plus grande transparence possible dans les rapports entre les administrations publiques et la population, et la participation de la population aux affaires publiques sont-elles promues ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
Agenda 21, participation habituelle des citoyens au processus de planification et implication de la société civile dans le processus de développement du schéma directeur « Tyrol, espace d’avenir ».			
Remarques éventuelles			
Le développement durable au sein de la région et la poursuite d’une transparence aussi large que possible entre administration et population constituent un objectif général ; il n’existe donc pas de mesures spécifiques destinées à la population dans le périmètre d’application de la Convention alpine.			
Il subsiste toutefois un écart entre les annonces faites et la réalité. D’une manière générale, on note en Autriche une tendance à privilégier les processus bottom-up.			

7. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles la transparence dans les rapports entre les administrations publiques et la population ou la participation de la population aux affaires publiques ont été promus.	Oui	Non
Promotion de la formation et de la formation continue des décideurs en matière de participation et de médiation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien des processus des Agendas 21 locaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Excursions éducatives et échanges d’expériences • Évènements « École de rénovation des villages » • Processus Agenda 21 local 		

II. Diversité culturelle

Patrimoine culturel matériel et immatériel

1. Le patrimoine culturel matériel et immatériel existant, ainsi que les savoirs transmis – notamment en ce qui concerne les formes de structuration du paysage culturel – et le patrimoine architectural, historique et artistique, y compris les méthodes traditionnelles de travail utilisées dans la production agricole, sylvicole, artisanale et industrielle, sont-ils étudiés, conservés et développés ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de la Plate-forme Agriculture de montagne sur le thème « Le pastoralisme : un patrimoine culturel » (2019) • Inventaire du paysage rural traditionnel du Montafon (KLIM) – Projet visant à recenser les exploitations destinées au pastoralisme situées à trois niveaux d’altitude différents, en dehors des zones d’habitation permanente du Montafon, Vorarlberg (Projet LEADER 2008-2010, responsable de projet : M. Peter Strasser, http://www.stand-montafon.at/stand-montafon/Projekte/SMARTikel.2009-08-18.3235) • Formation avec délivrance d’un certificat Forêt & Culture (voir aussi la formation scolaire/continue) • Lancement du Réseau autrichien Forêt-Culture (environ 1 à 2 évènements spécifiques par an consacrés à la culture et aux forêts, avec échange continu de données et de connaissances) • Coopération intensive de la sylviculture avec la Commission autrichienne de l’UNESCO sur le patrimoine culturel immatériel (organisation d’ateliers thématiques, etc.) • Pro Vita Alpina, portant sur le développement culturel et régional dans l’espace alpin • Institut de la culture populaire et du développement culturel, qui s’occupe des cultures traditionnelles dans l’espace alpin, de la culture quotidienne, des cultures « alternatives » et de leur développement au niveau local. • Musée des fermes tyroliennes à Kramsach : son but est de documenter la culture paysanne. Les pratiques économiques traditionnelles, l’architecture et les ustensiles d’autrefois témoignent de modes de vie qui ont en grande partie disparu et tombent dans l’oubli. • Divers projets, comme la maison virtuelle de l’Histoire ; patrimoine bâti et villages entre tradition et renouveau ; expériences des mineurs dans les Alpes orientales ; KULTUR.LAND.(WIRT)SCHAFT (CULTURE.PAYSAGE.ÉCONOMIE) Stratégies pour le paysage rural d’avenir ; Bewegtes Leben - Kulturerbe Film (Vie en mouvement – Le film comme patrimoine culturel) ; quiz pour la jeunesse sur le Tyrol, etc.. • Publications, par ex. L’histoire de l’art tyrolien, L’artisanat du Tyrol, Histoire de la musique du Tyrol ; Lieux de transit et de transition au Tyrol sous l’angle historique et de la 			

culture populaire, etc.

- MASKE BRAUCH(T) SPIEL (JEU DE MASQUES). Conférence destinée aux experts et profanes, aux créateurs et collectionneurs de masques, aux amoureux des masques et des spectacles populaires. Organisation : Institut de la culture populaire et du développement culturel d'Innsbruck.
- Calendrier des masques 2010. Témoignages matériels d'histoire(s) culturelle(s) immatérielle(s) : Masques de la collection Baumgartner (Salzburger Beiträge zur Volkskunde 18). Éd. Prof. Ulrike Kammerhofer-Aggermann, Salzburger Landesinstitut für Volkskunde ; 2009. ISBN : 3-901681-10-8..
- Sauvegarde des formes de communication traditionnelles : utilisation des glissoirs pour l'exploitation du bois.
- Promotion active des coutumes et de la culture populaire sous toutes ses formes d'expression (danse folklorique, costumes traditionnels, musique, théâtre).

Remarques éventuelles

Il conviendrait de mentionner aussi l'alpinisme et le développement touristique alpin, qui font partie intégrante du patrimoine culturel immatériel des Alpes.

2. La culture moderne ainsi que la sauvegarde et le développement des traditions régionales et locales relatives aux formes d'expression et de représentation (coutumes, littérature, musique, danse, théâtre, formes de communication etc.) sont-ils encouragés ?

Oui

Non

Indiquez quelques exemples.

Depuis 2015, le Secrétariat de la Convention alpine organise chaque année, dans le cadre de la Journée internationale de la montagne, le festival « Lire les montagnes - Fête du patrimoine culturel alpin dans le cadre de la Journée internationale de la montagne ». L'idée est d'organiser dans différents lieux des Alpes et aux alentours des événements consacrés à la littérature et aux montagnes. Le Festival Lire les montagnes incite à célébrer les différences et les points communs entre les cultures alpines, en alliant montagnes et culture. Ce festival se tient dans différents lieux en Autriche. À consulter également : <https://www.alpconv.org/de/startseite/projekte/berge-lesen-festival/>

Il convient aussi de mentionner ici les activités des associations, dont la mission principale est la sauvegarde et le développement des traditions liées aux différentes formes d'expression et de représentation.

Tyrol : Association théâtrale du Tyrol ; Association tyrolienne de musique pour instruments à vent ; Association tyrolienne de costumes régionaux ; ARGE Danse folklorique du Tyrol ; Association des chanteurs du Tyrol ; Association de musique folklorique du Tyrol ; Institut pour la recherche musicale du Tyrol, etc. De plus, ces associations entretiennent des échanges intensifs avec les organisations partenaires d'autres pays, afin de sauvegarder et de poursuivre le développement des traditions communes dans l'espace culturel alpin.

<p><i>Basse-Autriche</i> : La promotion de la culture régionale fait partie des missions principales de la Culture populaire de Basse-Autriche. À travers des publications, des formations continues et des évènements-modèles, ainsi que l'organisation de fêtes, d'évènements solennels et de coutumes, cette association contribue de manière essentielle à la cohésion et au travail associatif en général. Signalons à titre d'exemple la promotion réalisée par l'Association de musique pour instruments à vent de Basse-Autriche (NÖBV).</p>
Remarques éventuelles
<p>Parmi les offres de formation relatives à la forêt et la culture, outre les réflexions sur les aspects liés à la création culturelle historique, des experts et des artistes transmettent et enseignent des formes d'expression artistiques modernes (arts plastiques, littérature, également médias numériques/films relatifs à la forêt/aux paysages ruraux) ; de ce fait, l'attention est attirée de manière ciblée sur la création culturelle contemporaine en lien avec la forêt et le bois.</p>

3. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles le patrimoine culturel matériel et immatériel existant a été étudié, conservé ou développé et les savoirs ont été transmis, ou par lesquelles la culture moderne ainsi que la sauvegarde et le développement des traditions régionales et locales relatives aux formes d'expression et de représentation ont été encouragés.	Oui	Non
Mise en place et développement de centres de documentation locaux et régionaux sur le patrimoine naturel et culturel matériel et immatériel et mise en réseau de ces derniers	x	
Conservation et remise en état des structures et des bâtiments ayant une valeur historique et architecturale	x	
Offres de formation professionnelle pour la transmission des technologies artisanales historiques de l'espace alpin	x	
Soutien des formes de travail innovantes et de l'expression culturelle	x	
Programmes et projets d'information et de formation (cours, concours, laboratoires expérimentaux etc.) pour la diffusion des savoirs traditionnels et des traditions	x	
Promotion de la coopération entre musées privés et publics, de même qu'entre instituts de formation et acteurs privés	x	
Autres		
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • KLIM – Cf. point II ci-dessus. 1 • Documentation des musées du Vorarlberg (2007-) : Projet du Land Vorarlberg visant à mettre en réseau les musées du Vorarlberg pour inventorier les pièces de collection et les présenter sur Internet dans une banque de données en ligne (à partir de février 2010) 		

- L'alpinisme en tant que patrimoine culturel immatériel a été traité de manière différenciée en fonction des massifs montagneux dans le cadre du projet susmentionné du Club alpin autrichien sur les Villages d'alpinisme. De plus, au sein de l'association principale du Club alpin autrichien, les volumineuses archives du Club alpin ont été ouvertes aux intéressés.
- Centres de documentation :
 - Registre artistique : son but est de recenser et numériser systématiquement tous les biens culturels matériels du Tyrol.
 - Registre musical : valorisation systématique des manuscrits musicaux, instruments de musique et témoignages iconographiques musicaux.
 - Archives tyroliennes des chansons folkloriques : valorisation et recherche de chansons populaires, également pour le public. Ces archives ont été restructurées au moment de leur incorporation au sein de la Société des musées du Land du Tyrol (Tiroler Landesmuseenbetriebs GmbH).
 - Archives du Brenner de l'Université d'Innsbruck et bureau de documentation de la littérature du Tyrol du Sud : banque de données sur la littérature tyrolienne, conservation et traitement des legs du Tyrol du sud.
- Conservation et remise en état de bâtiments ayant une valeur historique grâce à la protection des monuments du Tyrol. Les structures nécessaires et les moyens financiers sont alloués par le Land du Tyrol et la Fondation pour la mémoire du Land.
- Diverses initiatives culturelles, comme l'Institut de la culture populaire et du développement culturel ou la Nouvelle musique folklorique du XXI^e siècle ; recherche sur le territoire situé à la jonction des trois pays ; festivals de contes et projets de danse contemporaine basés sur des légendes alpines, etc..
- Des programmes et des projets visant à transmettre les savoirs ancestraux et les traditions sont proposés par de nombreux musées et institutions éducatives pour adultes du Tyrol. La mise en réseau et la coopération ont lieu dans des équipes de travail et sur une base régionale, comme le Museumsbund Außerfern (Association muséale Außerfern). Le développement de nouvelles formes de coopération est également un critère essentiel pour décerner le nouveau Prix des musées tyroliens.
- Projet des masques tel qu'évoqué au point II/1.
- Cours « Ehren.Sache » des Länder de Salzbourg et de Bavière pour la formation de bénévoles dans le domaine de la culture régionale.
- Divers cours sont proposés aux médiateurs naturels et culturels (organisés entre autres par l'association faïtière de l'environnement).

Diversité linguistique

4. Les conditions cadres nécessaires à la sauvegarde et à la promotion du pluralisme linguistique dans l'arc alpin ont-elles été améliorées, en portant une attention particulière aux

communautés linguistiques et culturelles traditionnelles ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Avec la loi de 2001 sur les subventions destinées aux écoles maternelles de Carinthie, les subventions sont devenues plus intéressantes pour les écoles maternelles privées bilingues. L'objectif est de soutenir les écoles maternelles bilingues ou plurilingues dans les zones habitées par le groupe ethnique slovène. • S'agissant de la scolarité des minorités de Carinthie, la loi sur la scolarisation des minorités a été élargie à la quatrième année d'enseignement. • Le projet « Pédagogues mobiles pour la promotion des langues » réalisé dans les écoles maternelles du Tyrol a pour but de préserver et promouvoir les différentes langues maternelles par l'intermédiaire du personnel qualifié d'une part, et de favoriser l'apprentissage de la langue allemande comme langue d'enseignement, d'autre part. Il s'agit de pédagogues ayant une qualification spéciale dans le domaine de la promotion des langues en bas âge. • Initiative « Expérience et apprentissage interculturel » avec la Province de Trente dans les écoles maternelles depuis 2001/02. • Enseignement bilingue dans les écoles de la ville d'Innsbruck, assorti d'un programme d'échanges entre le Trentin et le Tyrol. • Projet « Korpus Tyrol du sud » : observation/analyse/services linguistiques sur la base du corpus dans les zones frontalières plurilingues. 			
Remarques éventuelles			
-			

5. L'importance et la valeur – y compris historique et culturelle - du patrimoine toponymique (notamment les noms des lieux et des lieux-dits) de l'arc alpin sont-elles reconnues et mises en valeur ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/> (en partie)	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Prof. Guntram Plangg : Les noms de lieux et lieux-dits du Montafon (2009-2010), en coopération avec les musées du Montafon : recensement et étymologie des toponymes du Montafon. • Publication réalisée par le Club alpin autrichien sur les noms de lieux dans le Parc national des Hohe Tauern (Carinthie, Salzbourg, Tyrol) • Dans le cadre des programmes de formation ciblés, par exemple le cursus relatif au certificat susmentionné ou les événements liés au « patrimoine culturel immatériel & forêt », on présente le rôle des noms de lieux-dits et de localités se référant à la forêt dans le cadre d'une approche théorique et pratique, avec notamment des exercices 			

<p>cartographiques et sur le terrain. L'objectif est de sensibiliser les participants au développement dynamique de la physionomie du paysage, d'identifier les modes d'exploitation historiques et l'interaction passée et actuelle avec les activités agricoles et forestières, ainsi que pré-industrielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication et projet de recherche « Les noms des communes du Tyrol – Origine et signification » (Publication des Archives du Land du Tyrol). • Documentation culturelle et historique des noms des alpages et des montagnes dans le cadre du thème central de la recherche « HIMAT » réalisée par l'Université d'Innsbruck. • Projets, publications, congrès et colloques de l'Université d'Innsbruck – Institut de linguistique. • Dialectes dans la région frontalière entre le Land de Salzbourg et la Bavière. Avec un atlas dialectal parlant sur CD-ROM. Éditeur : Hannes Scheutz entre autres pour l'Eurorégion Salzbourg-Berchtesgadener Land-Traunstein 2007.
Remarques éventuelles
-

6. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles les conditions cadres nécessaires à la sauvegarde et à la promotion du pluralisme linguistique dans l'arc alpin (question 4) ont été améliorées ou l'importance et la valeur du patrimoine toponymique (question 5) a été reconnu et mis en valeur.	Oui	Non
Promotion ciblée des langues de l'arc alpin, spécialement des langues locales, y compris des dialectes, dans les activités scolaires	x	
Formation et recyclage professionnel des enseignants	x	
Mise à disposition des outils pédagogiques nécessaires	x	
Promotion de la diversité linguistique et du pluralisme linguistique et intégration linguistique des immigrants	x	
Mise en œuvre de partenariats entre les écoles de régions linguistiques différentes	x	
Évènements culturels dans les langues locales, en particulier évènements musicaux, littéraires et/ou théâtraux, cours de langue, presse écrite et médias électroniques	x	
Projets pour le développement et l'acquisition de connaissances sur le territoire grâce à l'étude et à l'utilisation de la toponymie	x	
Réalisation, dans les communes et les villages, de panneaux explicatifs des toponymes principaux ou les plus significatifs d'une région donnée		
Autres		
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		

Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none"> • Deux formations sont proposées en coopération avec l'École supérieure de pédagogie du Vorarlberg : « Compétence interculturelle » et « Promotion linguistique dès le plus jeune âge ». • Formation continue spécifique des pédagogues des écoles maternelles à travers des séminaires d'un ou plusieurs jours afin d'évaluer le niveau de langue et d'encourager l'apprentissage linguistique. • Cf. les exemples cités sous les points II/4 et II/5.

Production artistique

7. La production artistique sous toutes ses formes d'expression et le traitement artistique des thèmes spécifiques aux Alpes sont-ils encouragés ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'expositions individuelles et de projets (par ex. Festival du cinéma de montagne de St. Anton). • Achat d'œuvres d'art se référant au thème des Alpes. • Cf. aussi les réponses à la question II/2. 			
Remarques éventuelles			
-			

8. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles la production artistique sous toutes ses formes d'expression et le traitement artistique des thèmes spécifiques aux Alpes ont été encouragés.	Oui	Non
Organisation d'expositions d'œuvres d'art et de manifestations artistiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Publication d'appels d'offres pour la conception de labels de qualité, logos, « corporate design » pour les collectivités locales, les sociétés et les entreprises des régions alpines	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation de cours et d'ateliers sur l'art portant sur des sujets spécifiquement alpins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets et initiatives pour un traitement artistique des matières premières locales de l'espace alpin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		

- Exposition nationale Basse-Autriche 2015 : « Das ÖTSCHER:REICH – die Alpen und wir » (L'ÖTSCHER:REICH - Les Alpes et nous).
- Suggestions et soutien apporté à la conception de sites d'exposition (Mariazellerland, Parc national Gesäuse, etc.).
- Évènements ayant trait à la littérature et à la forêt, accompagnés de musique et de lectures littéraires.
- Initiative régionale portant spécifiquement sur la musique et la forêt dans la forêt de Bregenz, avec comme sujet principal le XIX^e et le XIX^e siècles. Groupe-cible : les écoliers, avec pour activité d'accompagnement la création d'une grande base de données sur la forêt et la musique.
- Exposition « La montagne – Une passion incompréhensible » au musée du Club alpin.
- Promotion de colloques et d'objets d'art (colloque des sculpteurs sur pierre, sculptures).

III. Espace, qualité de vie et égalité des chances

Conditions et structures de l'urbanisation

1. Les structures d'habitat existantes sont-elles préservées et modernisées sur le principe de la durabilité tout en tenant compte des spécificités territoriales ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
Programmes et concepts nationaux d'aménagement du territoire, concepts locaux d'aménagement du territoire, protection des sites construits et des paysages, protection et sauvegarde des monuments historiques.			
Remarques éventuelles			
<p>Dans les programmes de formation forêt & culture axés en priorité sur l'architecture en bois d'autrefois et d'aujourd'hui, on accorde une grande attention à la préservation et à l'utilisation adéquate du patrimoine bâti typique de la région, qui est culturellement précieux. L'accent est mis sur les objectifs et les prescriptions en matière de protection des monuments, mais aussi sur les questions liées à l'identité historique locale, éléments qui sont illustrés par des exemples pratiques et des solutions exemplaires.</p> <p>Dans les vallées situées dans le périmètre d'application de la Convention alpine, il existe toujours un nombre excessif de terrains constructibles non utilisés ou d'espaces inoccupés. Au lieu de résoudre le problème de l'accumulation de ces terrains et des surfaces inoccupées, on accorde de nouveaux permis de construire, les limites de l'urbanisation sont repoussées, les localités se rejoignent, et le mitage, avec les problèmes qui en résultent (mobilité, dotation en infrastructures techniques et sociales, perte de sols précieux), avance.</p>			

2. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------

été prises par lesquelles on a contribué à préserver et à moderniser les structures d'habitat existantes sur le principe de la durabilité tout en tenant compte des spécificités territoriales.	Oui	Non
Prise en compte des principes de la durabilité lors de la planification et de l'exécution des travaux de construction	x	
Programmes de formation et de mise à niveau consacrés à la construction durable destinés aux techniciens du secteur du bâtiment et aux autorités chargées de délivrer les permis de construire	x	
Actions d'information et de sensibilisation du public consacrées à la construction durable et à la gestion durable des ressources	x	
Autres		
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Indice énergétique, certification énergétique des bâtiments. • Soutien du projet « Constructive Alps » pour une bonne qualité de vie dans les Alpes. Réhabilitations et constructions durables. • Normes pour l'isolation thermique. • Projet INTERREG pour la sauvegarde du savoir-faire artisanal traditionnel. • Accompagnement, au niveau de la communication, du processus d'élaboration du concept « Tyrol, espace d'avenir ». • Cf. aussi le point II/3/3° tiret. • Réalisation de solutions exemplaires concernant l'utilisation commerciale du patrimoine bâti historique des entreprises d'exploitation forestière (exemple : Forêts fédérales autrichiennes/Parc national Kalkalpen, Ensemble Bodinggraben ; www.kalkalpen.at) ; www.erzgruben.de). 		

Services d'intérêt général et services essentiels de base

3. Les services essentiels de base et les services d'intérêt général décentralisés sont-ils maintenus, garantis et développés ?			
Oui	x	Non	
Indiquez quelques exemples.			
-			
Remarques éventuelles			
<ul style="list-style-type: none"> • Priorité thématique du schéma directeur « Tyrol, espace d'avenir ». • Règlementations spécifiques pour les centres commerciaux et les supermarchés dans les lois d'aménagement du territoire concernées. 			

- Services mobiles (assistance et soins à domicile, etc.).
- Services semi-résidentiels (centres de jour).
- Services résidentiels (maison de retraite et de repos, centres pour handicapés).

Par contre, on assiste à la fermeture des bureaux de poste, des écoles et au rétrécissement constant du réseau de transports publics.

4. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien, à la garantie et au développement des services essentiels de base et des services d'intérêt général décentralisés.	Oui	Non
Mesures favorisant une meilleure distribution territoriale des services de base	x	
Maintien des services sur place grâce à une amélioration de la présence des structures multifonctionnelles	x	
Rétablissement ou renforcement de l'offre de transports publics	x	
Autres	x	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Des subventions sont accordées pour la construction d'écoles ou la mise à disposition de locaux destinés aux jardins d'enfants et aux écoles, afin de garantir, en particulier dans les communes de petite taille, la présence de services de base décentralisés.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe multidisciplinaire en charge de la démence au sein de la Volkshilfe Burgenland a pour but d'améliorer la situation des personnes atteintes de démence et de leurs proches aidants. De même, on envisage de familiariser la population au thème de la démence et, de cette manière, de contribuer à lever les tabous et sensibiliser les personnes. L'équipe est formée de coordinateurs régionaux en charge des problèmes de démence, d'infirmiers et d'infirmières, de psychiatres et/ou de neurologues et d'un/e employé/e administratif/ive qui rendent visite aux personnes atteintes de démence et à leurs proches dans leur lieu de résidence. De plus, il existe une étroite coopération multidisciplinaire et une mise en réseau des membres de l'équipe « démence » avec des professionnels externes. • Prise en charge des services postaux par les magasins de proximité. • Promotion des commerces alimentaires de proximité dans les Länder. • Amélioration de l'offre ferroviaire locale et renforcement des réseaux régionaux de transport. • Intégration progressive et ciblée d'initiatives ayant trait au domaine forêts & culture dans les réseaux de transport public, par exemple dans la vallée de Piesting et dans le Gesäuse (« Xeismobil »). • Promotion des possibilités de transports alternatives dans les régions touristiques : mobilité douce au Weissensee – Vacances proches de la nature en Carinthie avec le bus du Parc 		

naturel, parking relais gratuit (en été et en hiver, le bus du Parc naturel circule à intervalles de 30 minutes). Cf. : <https://www.weissensee.com/weissensee/sanfte-mobilitaet-kaernten.html> et <https://mobilitaetsprojekte.vcoe.at/modelregion-sanfte-mobilitaet-im-naturpark-weissensee>)

- Approfondissement des questions relatives aux « voyages respectueux de l’environnement » dans la série Destination WALD (Destination FORÊT) et dans le manuel Forêt & Tourisme.
- Soutien du projet « Youth Alpine Interrails », qui permet aux jeunes de voyager pendant un mois dans les Alpes en empruntant les transports publics.

Formation scolaire, professionnelle et continue, ainsi que formation des adultes

5. Une offre de formation scolaire, professionnelle et continue conforme aux exigences modernes et des programmes de formation pour les adultes appropriés sont-ils maintenus et développés tout en considérant les aspects typiquement alpins dans tous les domaines de la formation au niveau local et régional ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Conception et mise en œuvre de la formation avec certificat Forêt & Culture (École forestière de Gmunden, durée : 2 ans, 4 modules hebdomadaires ; environ 60 intervenants qualifiés). Les participants doivent concevoir un projet Forêt & Culture ciblé sur leur région ou sur l’exploitation forestière et le présenter à un jury spécialisé. On compte jusqu’ici 12 diplômés. Certains projets sont déjà partiellement mis en œuvre. La deuxième édition de la formation a déjà fait le plein d’inscriptions (plus de 25 participants) et la demande ne cesse d’augmenter. <p>Il existe en outre des offres de formation axées sur les spécificités régionales (par exemple dans le cadre du Heimatwerk de Basse-Autriche ou de l’École forestière de Pichl).</p>			
Remarques éventuelles			
-			

6. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien et au développement d’une formation scolaire, professionnelle et continue conforme aux exigences modernes, ainsi que de programmes de formation appropriés pour les adultes.	Oui	Non
Création d’une offre de centres de formation adéquate, avec le matériel pédagogique correspondant et les technologies y afférentes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Offre de formations pour adultes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Promotion de partenariats scolaires	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres		
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		

Indiquez quelques exemples.

Coopération renforcée du Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme (BMNT) avec le réseau des écoles « Kulturkontakt Austria » du Ministère de l'éducation nationale à travers la réalisation de projets pilotes, notamment des événements, des expositions, etc..

Offre récréative

7. Une gamme d'offres culturelles variée et, dans la mesure du possible, une offre d'activités de loisirs destinées à la population locale sont-elles maintenues tout au long de l'année ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
-			
Remarques éventuelles			
Oui : l'intensité du tourisme en Autriche est telle que le maintien de cette offre ne pose pas de problème, car les équipements de loisirs pour les touristes sont également à la disposition de la population locale. De nombreux théâtres (Reichenau an der Rax), ainsi que des initiatives culturelles, des associations culturelles et des communes proposent une riche offre culturelle dans la région alpine de Basse-Autriche.			

8. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien d'une gamme d'offres culturelles variée et, dans la mesure du possible, d'une offre d'activités de loisirs destinées à la population locale.	Oui	Non
Mise en place d'offres et de structures de loisirs tenant compte en particulier des besoins et des demandes de la population, ainsi que des spécificités régionales.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien renforcé des associations culturelles et sportives locales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construction, maintien et rénovation de structures destinées aux activités culturelles et sportives en cas de compatibilité sociale et environnementale.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion du travail des jeunes dans les domaines du sport et de la culture	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la réhabilitation respectueuse de l'environnement des infrastructures alpines (refuges et chemins). • Promotion de formations pour guides de randonnées par la VAVÖ (Fédération des Clubs alpins autrichiens). • Mise en place de nombreux espaces évènementiels au niveau local et régional. • Initiatives culturelles sur base associative, organisation d'évènements assurée par les communes dans la région alpine de Basse-Autriche. 		
Indiquez quelques exemples.		
L'un des principaux groupes-cibles des activités Forêt & Culture et de la série Destination WALD est le public enfantin et les jeunes, en particulier les écoles (exemple : Programme Forêt & Culture proposé par la commune de Weyeregg/Attersee).		

Communication et information

9. La pluralité des médias est-elle maintenue et promue afin de préserver les spécificités culturelles de l'espace alpin ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Revue « Die Alpenkonvention. Nachhaltige Entwicklung für die Alpen » de la CIPRA, financée par le Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme. • Édition et diffusion du magazine <i>News of forest history</i>, dont chaque numéro est consacré à un thème spécifique de la culture forestière. • Publication d'articles spécialisés dans Kommunal, le journal autrichien de la foresterie (ÖFZ), ou dans d'autres médias consacrés au développement régional ou au tourisme. 			
Remarques éventuelles			
-			

10. L'accès de la population de l'arc alpin aux moyens de communication modernes et aux nouvelles technologies est-il facilité ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	
Indiquez quelques exemples.			
Initiative haut débit			
Remarques éventuelles			
-			

11. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien et à la promotion de la pluralité des médias afin de préserver les spécificités culturelles de l'espace alpin (question 9) et afin de faciliter l'accès de la population de l'arc alpin aux moyens de communication modernes et aux nouvelles technologies (question 10).	Oui	Non
Garantie d'une présence médiatique, y compris dans les régions alpines éloignées, par les diffuseurs publics	x	
Promotion de la communication et de l'information dans les langues régionales		x
Promotion de conditions cadres favorisant la présence de médias papier dans les langues régionales		x
Incitation à rendre compte davantage de sujets propres à l'espace alpin	x	
Autres		
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		

-

Vie en communauté

12. La compréhension réciproque et le dialogue sont-ils soutenus entre les différentes communautés de l'arc alpin dans la vie quotidienne ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Indiquez quelques exemples.			
-			
Remarques éventuelles			
Cf. les remarques au sujet de LEADER et du réseau Zukunftsraum Land.			

13. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au soutien de la compréhension réciproque et du dialogue dans la vie quotidienne entre les différentes communautés de l'arc alpin.	Oui	Non
Maintien et promotion des lieux de rencontre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion des projets de collaboration et d'échange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valorisation du bénévolat et de l'entraide entre voisins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des conditions-cadres et valorisation du bénévolat – Conseil autrichien pour le travail bénévole ; réédition du « Passeport autrichien du bénévolat » et du « Certificat de travail bénévole » attestant les facultés et aptitudes techniques ainsi que les compétences sociales acquises et exercées au travers des activités bénévoles. Ces documents visent à améliorer l'employabilité et la carrière professionnelle. Promotion des projets des Centres de bénévolat (Freiwilligenzentren) et des plateformes GEMA (Gemeinsam aktiv, actifs ensemble). Il existe actuellement dix-neuf Centres de bénévolat en Autriche, Qui font office de premiers points de contact pour les personnes souhaitant s'engager bénévolement. Conjointement avec les plates-formes locales GEMA-Gemeinsam aktiv, ces centres mettent en relation les bénévoles avec les institutions sociales. 		

IV. Espace économique

Développement régional

1. Une politique régionale spécifique permettant un développement territorial équilibré, diversifié et autonome par l'utilisation durable des potentiels endogènes ainsi que par le recours aux technologies nouvelles éco-compatibles et socio-compatibles est-elle mise en œuvre ?			
Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none"> • Management régional. • Promotion de l’outil LEADER/ Netzwerk Zukunftsraum Land, exécution concertée et en réseau de tous les programmes régionaux pertinents de l’UE et définition d’une stratégie y relative intégrant davantage le management régional. • Intégration et prise en compte renforcées de l’économie forestière dans le développement régional (semestre d’hiver Forst + LEADER ; notamment en janvier 2010 à Murau). • Programmes pilotes sur les forêts consacrés au développement régional/ LEADER + Forêt • Programme « Régions apprenties » du Ministère fédéral de la Durabilité et du Tourisme. • Commercialisation des produits régionaux, notamment sous la marque BIO vom BERG : le principal objectif est de proposer un large assortiment de produits biologiques régionaux de qualité et, par ce biais, d’encourager le maintien des petites structures agricoles de montagne dans le Tyrol, en contribuant au maintien de l’incomparable paysage rural traditionnel alpin. Cf. https://www.biovomberg.at/.
Remarques éventuelles
<p>Actuellement, la stratégie désignée par le vocable « politique régionale spécifique » est de plus en plus souvent supplantée par une politique d’infrastructure « dure » qui ne date pas d’hier (construction de centrales électriques, projets de tunnels, téléphériques/bassins pour l’enneigement artificiel, routes, etc.). Ceci oriente le développement territorial dans une direction qui n’a plus grand chose à voir avec l’équilibre, l’autonomie et l’utilisation des potentiels endogènes. Il ne reste donc plus que des « surfaces résiduelles » pour la réalisation des objectifs de la Convention alpine.</p> <p>En Autriche, le niveau régional est considéré comme le plus important en matière de planification. Les processus de coordination sont plus faciles à réaliser au sein des entités régionales (pour des raisons historiques, géographiques et liées à la similarité des conditions économiques). Mais souvent, les ressources et le personnel manquent pour accompagner ces processus.</p>

2. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles une politique régionale spécifique permettant un développement territorial équilibré, diversifié et autonome par l’utilisation durable des potentiels endogènes ainsi que par le recours aux technologies nouvelles éco-compatibles et socio-compatibles a été mise en œuvre.	Oui	Non
Mesures spécifiques pour le renforcement économique des régions de montagne dans toutes les politiques sectorielles	x	
Renforcement des initiatives en mesure de favoriser le développement des activités touristiques compatibles avec les spécificités sociales, culturelles et environnementales	x	
Promotion d’une politique régionale orientée vers les besoins spécifiques des régions de montagne	x	

Programmes économiques spécifiques de soutien aux jeunes	x	
Promotion d'un développement régional permettant une plus grande coopération entre les secteurs agricoles, sylvicole, commerciaux, touristiques et les autres acteurs économiques	x	
Autres	x	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de communication « Forschungsplatz Österreich » (Autriche, site de la recherche) : il s'agit d'un projet spécial de l'Austrian Business Agency impliquant toutes les agences responsables de l'implantation de structures dans les Länder. La campagne, qui a démarré en 2008, a pour but d'améliorer l'image de marque de l'Autriche à l'étranger en tant que site de recherche, afin de favoriser l'installation d'activités de recherche et développement en Autriche. Une brochure d'information a été publiée en 2017 : https://www.advantageaustria.org/zentral/business-guide-oesterreich/investieren-in-oesterreich/forschung-und-entwicklung/ABA_Forschung_und_Entwicklung_Oesterreich_2018_DE.pdf • Offensive d'internationalisation et programme Headquarter : il s'agit d'un projet spécial de l'Austrian Business Agency visant à promouvoir, à travers une campagne de communication internationale, l'implantation de nouveaux sièges d'entreprises et de Leading Competence Units (LCU). 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de stratégies touristiques pour les Parcs nationaux. • Le Ministère fédéral de la numérisation et de l'économie encourage les jeunes chefs d'entreprises œuvrant dans le domaine du tourisme et des loisirs. • Série d'évènements « Destination Wald » (2007 – 2016). • Projet « Villages d'alpinisme » du Club alpin autrichien. • Projet Alpine Pearls, axé sur les vacances respectueuses de l'environnement et garantissant tous les déplacements sans avoir recours à la voiture particulière. 		

Filières économiques

3. Les filières économiques sont-elles renforcées et développées pour promouvoir les services et les produits locaux et régionaux ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
Offensive internationalisation « Compléter les filières économiques »			
Remarques éventuelles			
<ul style="list-style-type: none"> • Ce projet spécial mis en œuvre dans le cadre de l'Offensive internationalisation par l'Austrian Business Agency a pour but d'identifier les lacunes dans les filières régionales et les secteurs économiques, ainsi que les candidats étrangers susceptibles de combler ces 			

lacunes, ou encore de proposer des investisseurs potentiels et d'accompagner les installations d'entreprises.

- Initiative du Club alpin autrichien « Le goût des montagnes » : coopération entre les refuges et les producteurs agricoles locaux.
- Agrarmarketing Tirol : pour une meilleure interconnexion entre l'agriculture, le commerce et le tourisme.

4. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à renforcer et développer les filières économiques pour promouvoir les services et les produits locaux et régionaux.	Oui	Non
Développement et affirmation des marques régionales, des normes de qualité et des labels de qualité pour les produits et services de l'espace alpin	x	
Soutien à la commercialisation des produits locaux et régionaux	x	
Promotion d'initiatives de formation continue dans ce domaine	x	
Autres		
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • « Alpine Gastgeber » (hôtes alpins) : coopération transfrontalière entre les petites structures touristiques (promue et développée dans le cadre d'INTERREG III et IV). • Soutien et réalisation du projet ClimaHost : concours alpin récompensant les mesures remarquables en matière de lutte contre le changement climatique et d'efficacité énergétique dans l'hôtellerie et la restauration. • Formations proposées par les Chambres d'agriculture. • Projet « Espace de vie 4.0 », qui doit aboutir à une gestion commune des marques dans les secteurs économiques touristiques et non touristiques. Quatre priorités ont été définies en 2016 : mobilité, énergie et numérisation, régionalité et technologies alpines 		

Emploi

5. Existe-t-il des conditions cadres permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, si nécessaire, des formes mixtes de revenus ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
-			
Remarques éventuelles			
Des conditions-cadres adéquates sont assurées, entre autres, par les Pactes territoriaux pour l'emploi. Il s'agit de partenariats régionaux à caractère contractuel qui permettent de créer une			

interface entre les politiques de l'emploi et les autres politiques, afin d'améliorer le marché de l'emploi dans les régions. Cette forme de coopération vise à améliorer l'efficacité des moyens utilisés et l'encadrement de certains groupes-cibles, à protéger et créer des emplois, à assurer l'orientation des subventions vers la région et garantir la pérennité du cadre de vie.

L'objectif principal est la création de partenariats locaux ou régionaux basés sur une large assise, permettant

- d'identifier les problèmes, les exigences et les perspectives des acteurs de l'emploi dans la région concernée ;
- de mettre tous les moyens disponibles au service d'une stratégie intégrée, acceptée par tous les partenaires concernés ;
- de mieux intégrer et coordonner les mesures en matière d'emploi ;
- de réaliser des actions et des mesures exemplaires en faveur de l'emploi.

Toutes les activités déployées dans le cadre de LEADER/Netzwerk Zukunftsraum Land ou de Destination WALD s'inscrivent dans une stratégie durable de création d'emplois et visent à favoriser l'amélioration des filières économiques dans les régions et les entreprises.

6. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles des conditions cadres permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, si nécessaire, des formes mixtes de revenus ont été créées.	Oui	Non
Promotion d'investissements publics et privés durables pour la création d'emplois, en particulier pour la main-d'œuvre hautement qualifiée	x	
Création de conditions-cadres favorisant des sources de revenus appropriées	x	
Amélioration de la protection sociale, spécialement pour les travailleurs et travailleuses saisonniers		
Autres	x	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Cf. question 5		
Indiquez quelques exemples.		
Cf. question 5		

V. Rôle des villes et des territoires ruraux

Rapports entre les villes et les zones environnantes

1. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à la reconnaissance des villes intra-alpines et particulièrement de leur rôle, par rapport à leurs zones environnantes, de centres de services supra-municipaux en matière sociale, culturelle et économique.	Oui	Non
Initiatives visant à renforcer, parmi les habitants des villes et des zones rurales,	x	

la prise de conscience de la responsabilité commune qui leur incombe à l'égard des générations futures concernant le patrimoine culturel et naturel		
Collaboration entre les villes, ainsi qu'entre les villes et les communes environnantes, pour échanger des expériences et des projets de développement intercommunaux au niveau national et transnational, en respectant les objectifs de la Convention alpine en matière de politique environnementale, économique et d'habitat.	x	
Initiatives pédagogiques et d'information visant à prévenir et à résoudre les conflits liés à l'utilisation du territoire	x	
Autres	x	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Masterplan Espace rural : le Masterplan publié en 2017 par le Ministère de la Durabilité et du Tourisme décrit en 20 priorités les thèmes d'actualité qui s'imposent en particulier dans l'espace rural.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de l'étude susmentionnée montrent notamment que les facteurs économiques déterminants sont un mix de <i>soft</i> et <i>d'hard facts</i>, et que 81 % des entrepreneurs interrogés considèrent l'espace rural comme un lieu d'implantation propice pour leur activité. • Projet « Ville des Alpes de l'année ». • Le réseau Alliance dans les Alpes considère les communes comme le niveau central pour le développement durable dans les Alpes, et il les met en relation dans l'espace alpin. • Création de groupements de planification régionale, notamment le groupement de planification d'Innsbruck et ses environs, de services de management régional et d'organisations INTERREG. • Cf. la remarque concernant LEADER, Initiatives Forêt & Culture • En ce qui concerne la volonté d'éviter les conflits grâce à l'utilisation des outils d'aménagement du territoire : plusieurs projets pilotes ont été lancés dans le cadre de l'aménagement forestier sur des sites-modèles sélectionnés. Ces projets concernent les thèmes suivants : forêts & tourisme, forêt & culture, forêt & jeunesse. Les résultats des actions d'aménagement sont présentés à intervalles réguliers, ainsi que leur mise en œuvre progressive compte tenu des possibilités commerciales. Les projets prennent en compte les objectifs généraux de l'aménagement forestier, ainsi que les objectifs régionaux à plus long terme. • L'Autriche pratique les partenariats et les coopérations entre les villes. La plupart existent de longue date. Plus de 18 nouveaux partenariats sont créés chaque année. Cf. : https://www.staedtebund.gv.at/themen/europa-und-internationales/staedte-und-gemeinde-partnerschaften/zusammenfassung-der-ergebnisse 		

Rapports entre les villes alpines et extra-alpines

2. Les rapports entre les villes de l'arc alpin et les villes et métropoles extra-alpines sont-ils créés et élargis afin de garantir les liens et les échanges d'informations entre la population alpine et les centres économiques, scientifiques et culturels extra-alpins ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
-			
Remarques éventuelles			
Cf. à ce sujet le point I.			

3. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à la création et à l'élargissement des rapports entre les villes de l'arc alpin et les villes et métropoles extra-alpines.	Oui	Non
Accords volontaires entre les collectivités territoriales alpines et les institutions extra-alpines	x	
Programmes d'échanges et de visites pour les élèves et les jeunes portant sur des thèmes spécifiques, dans le cadre de partenariats entre les villes alpines et extra-alpines		x
Partenariats entre villes et communes alpines et extra-alpines pour l'échange d'informations et la présentation de bonnes pratiques		x
Autres		x
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
-		
Indiquez quelques exemples.		
Arge Alp et les divers projets et programmes INTERREG.		

Rôle des espaces ruraux

4. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à la reconnaissance de l'importance des espaces ruraux alpins en tant qu'espaces économiques, naturels et culturels variés, hétérogènes et indépendants, et à la promotion de stratégies intégrées adaptées à leurs potentiels respectifs.	Oui	Non
Garantie et soutien de la coopération et des échanges d'expériences entre les régions rurales	x	
Développement de stratégies politiques pour exploiter les potentiels endogènes et les synergies, ainsi que les milieux régionaux créateurs	x	
Garantie de l'égalité d'accès aux infrastructures, à l'information et à la connaissance pour renforcer les espaces ruraux dans la concurrence pour offrir des lieux d'implantation	x	
Autres		

Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.
-
Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none">• LEADER et « Netzwerk Zukunftsraum Land ».• Modèle des organisations de développement régional du Tyrol.• Thèmes prioritaires du schéma directeur « ZukunftsRaum Tirol », par exemple le projet ACCESS (accès aux services d'intérêt général dans les régions de montagne).

Annexe :

Liste des réglementations pertinentes (au niveau national, des régions/provinces, et non au niveau communal)